



Garghentini Python Giovanna, Lehner-Gigon Nicole

Soutien à la jeunesse

Cosignataires : 12

Date de dépôt : 14.10.2015

DFIN/DSAS

Dépôt

De manière inattendue, en début d'année, l'Etat de Fribourg a reçu environ 50 millions de francs de la part de la BNS comme participation au bénéfice. En outre, 10 millions seront accordés en plus pour Fribourg en 2016 par rapport à 2015, via la péréquation financière. Il serait dommage de l'investir simplement dans le fonctionnement courant de l'administration. Que souhaite faire l'Etat avec cette manne financière tombée du ciel ? Est-ce que l'Etat ne devrait pas étudier la possibilité de l'investir dans l'avenir du canton ? Par exemple dans sa jeunesse ?

En effet le canton de Fribourg est le canton le plus jeune de Suisse : 32% de sa population a moins de 25 ans, et la Veveyse et la Glâne ont un taux élevé d'enfants de moins de 10 ans. Une idée serait d'attribuer le 32% de ce montant aux jeunes. Une telle décision serait tout-à-fait cohérente avec la volonté actuelle du canton qui souhaite développer sa politique de l'enfance et de la jeunesse.

D'autre part, l'ONU a fait en février 2015 plus de 180 recommandations aux cantons, aux communes et à la Confédération pour concrétiser la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'indiquer l'utilisation qu'il compte faire de ce montant et si cette proposition d'en réserver une partie pour la politique de la jeunesse peut entrer dans ses considérations.

—